de cuivre trouvés dans cette même Paroiſſe. La premiere fuſion de ce mineray, faite à la hâte par M. Legros, ſans les uſtenſiles & ſoins abſolument néceſſaires, ne donna qu'une très-petite quantité de cuivre, mais indiqua toujours la qualité du mineray.

Dans la Séance du 29 Juillet ſuivant, M. Selebran fit part d'une lettre de M. l'Intendant, qui nous invitoit à publier dans notre Diſtrict le tarif des gratifications qu'il ſe propoſoit d'accorder aux Educateurs des vers à ſoie, relativement à la quantité de cocons qu'ils auroient récolté. Ce tarif a été publié depuis dans le Calendrier de Limoges. Dans cette même lettre étoient indiqués certains moyens pour obvier aux ruſes que l'avidité pourroit ſuggérer à ce ſujet.

M. de Maſſac en lut une autre reçue de Rouen, dans laquelle un homme verſé dans l'exploitation des mines, lui donnoit avis, qu'avant que d'en exploiter aucune, quelque riche qu'elle paroiſſe, il faut s'aſſurer, 1°. qu'elle ſoit dans un vallon où coulent des eaux ſuffiſantes pour le jeu des machines hydrauliques néceſſaires; 2°. qu'il y ait du bois à portée ou qu'on puiſſe s'en procurer à peu de frais; 3°. qu'elle ne ſoit pas éloignée de quelque riviere navigable. MM. qui compoſoient l'Aſſemblée de ce jour, perſuadés que la mine découverte ſur la Paroiſſe de Saint-Pantaleon réuniſſoit, par ſa ſituation, les deux premiers avantages, chargerent M. le Secretaire de redoubler ſes inſtances auprès du Miniſtère, pour lui procurer le troiſième, en lui fourniſſant les moyens de rendre navigable notre riviere; ſon confluent avec la Vezere n'eſt qu'à un quart de lieue de diſtance de la mine.

M. Malepeyre du Saillant, & M. le Secretaire, ſe chargerent d'écrire, l'un à M. Vandebrande, & l'autre à M. Ducos, tous les deux Négocians de Bordeaux, pour les prier de faire part au Bureau de leurs obſervations ſur l'épreuve par eux faite du charbon que nous leur avions envoyé.

M. de Maſſac termina la Séance par la lecture de ſon Mémoire ſur la nouvelle ruche qu'il venoit d'imaginer & de faire exécuter. Ce Mémoire contient un détail très-inſtructif ſur la maniere de conſtruire la ruche & d'y loger les abeilles, & ſur les ſoins qu'on leur doit donner chaque mois de l'année. Mes ſentimens pour l'Auteur m'ont déja fait anticiper l'annonce des brillans ſuccès de ces deux productions.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

COMMERCE.

EXTRAIT

DES PAPIERS ANGLOIS, *du 2 Septembre* 1769.

LE Mercredi 30 Août il y eut une Aſſemblée Générale des Actionnaires de la Compagnie des Indes.

Les Directeurs ouvrirent l'Aſſemblée à midi, & après qu'un des Secretaires de la Compagnie eut fait la lecture de ce qui s'étoit paſſé depuis la derniere Aſſemblée, le Chevalier George Colebrooke, Préſident, informa les Actionnaires « que l'affaire pour » laquelle ils étoient convoqués regardoit » les deux points mentionnés dans la der- » niere lettre du Lord Weymouth, dont le » premier étoit d'examiner de nouveau la » légalité de la Commiſſion expédiée aux » Surintendans, & l'autre de fixer le degré » d'autorité que la Compagnie jugeroit né- » ceſſaire de donner à un Officier de la Cou- » ronne conjointement avec la Compa- » gnie.

Quant au premier point, M. Colebrooke dit « que depuis la derniere Aſſemblée gé- » nérale, les Juriſconſultes de la Compa- » gnie avoient conféré avec ceux de la Cou- » ronne, & qu'ils étoient convenus enſem- » ble de faire à la Commiſſion quelques » changemens dont on feroit la lecture ſi » l'Aſſemblée le jugeoit à propos.

L'Aſſemblée ayant acquieſcé à cette propoſition, on fit la lecture de la Commiſſion avec ſes modifications: elle ne contenoit aucune différence eſſentielle de la premiere, ſi ce n'eſt qu'on accordoit aux Surintendans un pouvoir illimité de démettre au beſoin les Officiers du Conſeil de Bengale.

Après la lecture de la Commiſſion, le Préſident ouvrit l'avis ſuivant.

» Que l'Aſſemblée approuve les change- » mens & modifications faits dans la Com- » miſſion par l'Avocat Général, M. York, » & par M. Sayer, & qu'on dreſſeroit en

» conſéquence une nouvelle Commiſſion.

Cet avis étant ſoutenu du concours de quelques Aſſiſtans, M. Dempſter, un des Directeurs, ouvrit la diſcuſſion de la maniere ſuivante.

MESSIEURS;

» Lorque cette Commiſſion a été dreſſée » & agréée, mes affaires particulieres me » retenoient en Ecoſſe, ſans quoi je n'euſ- » ſes jamais conſenti à ſon exécution : je » ſuis ſi éloigné de l'approuver en aucune de » ſes parties, que je la condamne haute- » ment, & je penſe que les changemens » qu'on y a faits la rendent encore plus per- » nicieuſe dans ſes conſéquences.

» Il eſt inutile de recourir à des temps » reculés pour faire voir combien il eſt » dangereux de donner une autorité auſſi » illimitée à un ſeul homme ou à pluſieurs ; » l'hiſtoire nous en fournit des exemples » ſans nombre. Je me contenterai donc de » vous en citer un très récent, pour vous » prouver l'abus qui a été fait d'une ſembla- » ble autorité, & combien les ſentimens » des hommes changent lorſqu'ils ſe trou- » vent revêtus d'un pouvoir ſans bornes. (M. Dempſter produiſit alors pluſieurs copies de lettres du Lord Clive, dont il fit la lecture, l'accompagnant d'obſervations ; & ayant prouvé de la ſorte tous les points de ſon aſſertion, il continua ſon diſcours.) » Je ne prétens point cependant jetter aucun » blâme ſur la conduite du Lord dont je » viens de parler ; je n'ai cité ces exemples » que pour vous prouver que puiſque la » propenſion à l'abus de l'autorité eſt ſi fort » enracinée dans le cœur humain, la pru- » dence exige de nous beaucoup de circonſ- » pection à cet égard. Je ſuis donc d'avis » que cette Commiſſion dans l'état où elle » eſt, ſoit ſupprimée ; & s'il eſt néceſſaire » d'en donner une, qu'elle ſoit dreſſée de » maniere à être d'une plus conſtante uti- » lité.

M. Dempſter parla près d'une heure & demie ; & quoique ſon diſcours conſiſtât pour la plus grande partie en citations de lettres & d'actes authentiques, il parla avec tant de facilité, il parut ſi bien inſtruit de ſa matiere, & il prouva d'une façon ſi lumineuſe l'inutilité & le danger de la Commiſſion ; que non-ſeulement il fut écouté avec la plus grande attention, mais qu'il fut preſque généralement applaudi.

Le Chevalier George Colebrooke répondit à M. Dempſter « qu'il étoit ſurpris » que l'on élevât des doutes ſur la légalité » d'une Commiſſion qui avoit eu l'appro- » bation de trois célébres Juriſconſultes ; » que pour ce qui regardoit le point de l'u- » tilité, il penſoit que ſi l'on envoyoit dans » l'Inde les trois Particuliers déſignés, on » feroit grand bien aux affaires dérangées de » la Compagnie, & qu'il s'enſuivroit une » épargne conſidérable, nonobſtant l'aſſer- » tion de M. Dempſter ſur les dépenſes » énormes que cette expédition entraîne- » roit.

La diſcuſſion devint enſuite générale ; pluſieurs Actionnaires parlerent pour & contre la forme actuelle de la Commiſſion ; & les débats durerent juſqu'à huit heures du ſoir. Il fut alors unanimement réſolu que la queſtion ſuivante ſeroit décidée par le Scrutin le 6 de ce mois.

» Que l'Aſſemblée approuve les change- » mens & modifications faits par l'Avocat » Général, M. York, & par M. Sayer » dans la Commiſſion des Surintendans, deſ- » quels changemens & modifications lecture » venoit d'être faite, & qu'en conſequence » il ſeroit dreſſé une nouvelle Commiſ- » ſion.

Pour ce qui regarde le ſecond point ; c'eſt-à-dire, de munir un Officier de la Couronne de pouvoirs, pour agir conjointement avec les Employés de la Compagnie, & de déterminer la nature de ces pouvoirs, la déciſion du premier article ayant demandé trop de temps, & l'Aſſemblée étant trop fatiguée, on remit cette diſcuſſion unanimement au lendemain.

En conſéquence les Actionnaires s'aſſemblerent avant-hier 31 Août à midi ; le Chevalier George Colebrooke entama l'affaire, en informant l'Aſſemblée que les Directeurs avoient reçu dans la nuit du 30 une lettre de M. Wood, Secretaire du Lord Weymouth, pour leur donner avis que la Commiſſion du Chevalier John Lindſay, commandant en chef les Vaiſſeaux de S. M. dans le Golfe Perſique, avoit été ſignée & ſcellée, & qu'on y avoit fait le changement ſuivant : « qu'en cas de mort du

» Chevalier Lindſay, le premier Officier » en grade lui ſuccéderoit dans le Comman- » dement.

On propoſa enſuite la diſcuſſion de la queſtion ſuivante. « Si le Commandant en » Chef des Vaiſſeaux de Sa Majeſté dans » l'Inde auroit quelque part dans les délibé- » rations de paix ou de guerre, & quelle » ſeroit cette part ?

M. Creighton fut le premier qui entreprit l'examen de cette matiere ; » il entra » dans un détail très-bien ſuivi de l'autorité » & des prérogatives des différentes Char- » tres qui avoient été accordées à la Com- » pagnie depuis ſon premier établiſſement, » & principalement de la Chartre de Jac- » ques II, par laquelle ce Prince a donné à » la Compagnie une autorité entiere & illi- » mitée, & le pouvoir non-ſeulement d'en- » voyer à l'Inde tous les Vaiſſeaux de guerre » qu'elle jugeroit à propos, mais d'y faire » la paix ou la guerre ; il fit voir enſuite ce » qui pouvoit être à craindre, ſi l'on aban- » donnoit une partie de ce pouvoir à un Of- » ficier de la Couronne, & il conclut, en di- » ſant qu'il ſe flattoit que la Compagnie qui » n'avoit jamais été d'une auſſi grande im- » portance que dans le moment actuel, ne » renonceroit pas à un pareil avantage, en » adhérant légerement aux demandes du » Gouvernement.

Pluſieurs Actionnaires ſoutinrent cet avis & parlerent avec beaucoup de ſagacité & de modération.

Les principales raiſons alléguées pour juſtifier la part qu'auroit le Plénipotentiaire de la Couronne dans les délibérations de guerre & de paix, furent que cet Officier rempliroit ſes fonctions avec plus d'intelligence & de courage, par la connoiſſance interne qu'il auroit des réſolutions du Conſeil, & que cette connoiſſance lui permettroit de déployer ſes talens militaires avec plus de liberté & d'avantage.

Pour refuter ces raiſons, on allégua qu'il peut y avoir certaines circonſtances, telles que la maladie ou la mort des Officiers Civils de la Compagnie, dans leſquelles le Plénipotentiaire du Roi ſeroit le ſeul Arbitre de la guerre ou de la paix, & qu'en ce cas il s'éleveroit une autorité qu'il ne ſeroit point prudent de confier à un ſeul Particulier ; que le Plénipotentiaire du Roi peut auſſi ſe trouver revêtu de ce pouvoir, par la néceſſité où ſe trouveront les Surintendans de ſe ſéparer & d'aller en différens endroits de l'Inde ; que l'on donnoit par-là un droit très-dangereux au Gouvernement, puiſqu'il pourroit par la ſuite faire la même requiſition ou une requiſition bien plus étendue, & qu'il ſe croiroit mépriſé ſi la Compagnie ne tenoit point alors la même conduite.

Cette queſtion n'ayant pu être décidée, on en a remis la diſcuſſion au 7 de ce mois, jour auquel l'Aſſemblée a été convoquée de nouveau.

COURS DES CHANGES

▲

PARIS. *13 Septembre 1769.*		LYON. *le 5 Septembre.*		BORDEAUX. *le 4 Septembre.*		LONDRES. *le 5 Septembre.*	
						Den. ſt.	
Amſterdam,	54 5 8	Amſterdam,	51	Amſt.	54 15 16e 7 8e	Amſt. à 2 uſ.	34 4
Lond. . .	32 15 16	Auguſte, .	51 ¼			*Dito*, à vue. .	34
Hambourg, . .	180 ½	Vienne, .	51 3 8e	Roterd. .	55	Hamb. à 2 uſ. ½	33 6
Madrid, .	15 6	Lond . .	32	Lond. . .	32		
		Livourne, .	95 ½			*Eſcalins.*	
Cadix, . .	14 19 6	Genes. . .	93 ½			Paris, u. j. d d.	31 ¾
		Madrid. . .	74 5 8	Hamb.	26 13 16e	D° à 2 uſ.	31 ½
Livourne, .	96	Cadix, .	74 5 8 ½			Bord. . .	31 3 8
		Paris, . .	5 8e p. ⅛ p.			Cadix. . .	39 ¾
Lyon, . .	3 8e b	Marſeille,	1 ¾ p.			Liſb. . .	67 5 8e
		Dépôt p. Août.	⅛	Paris, à vue	¼ p. ⅛ p.	Livourne,	50 7 8 51
		Piaſt. . .	48 11 13				

DU HAVRE, *le 5 Septembre 1769.*

Prix courans de quelques denrées.

Froment, 6 ℔ *le boiſſeau*; ſeigle, 3 ℔ 10 ß auſſi *le boiſſeau*; farine de la premiere qualité, 15 à 16 ℔ 10 ß *le quintal.*

Huile d'olive de Port-Maurice & d'Oneille, de 75 à 80 ℔, huile dito de Provence, de 72 à 75 ℔; ſavon bleu vif, 47 ℔; dito bleu pâle, 47 ℔ 10 ß; ſavon blanc, 48 à 48 ℔ 10 ß.

Brai gras, de 28 à 30 ℔ *le baril*; brai ſec, 13 ℔ *le cent*; goudron, 18 ℔ *la flûte.*

Sucre terré, de 45 à 52 ℔; ſucre brut, de 28 à 30 ℔; café de la Martinique, de 1 ℔ 1 ß à 1 ℔ 1 ß 6 d.; dito de Saint-Domingue, de 19 ß à 1 ℔; indigo cuivré, de 6 à 6 ℔ 15 ß; dito bleu, de 7 à 8 ℔ ℔ 10 ß; coton de Saint Domingue, de 115 à 120 ℔; dito de la Martinique & de la Guadeloupe, de 112 à 120 ℔; cacao en grains, de 14 à 14 ß 6 d.; bois de campêche, de 9 à 10 ℔; coton en laine de Smyrne, de 96 à 100 ℔.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 13 Septembre 1769.*

	℔	ß		
Or de Portug. à . . .	713			marc.
Du Mexique à . . .	706			
Du Perou à . . .	698			
Les guinées à . . .	711	710		
Ducats à	97	5		once.
Or fin à 23 k. 31 32 à	98	5		
Or à 20 karats à . .	82			
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15		
Piaſtres, à	48	12	6	

DE NANTES, *le 1 Septembre 1769.*

Navires en armement.

Il ſe trouve en charge dans ce Port 3 Navires Etrangers; ſçavoir, le *Deſir de la Paix* de 120 tonneaux, Capitaine *Baarens Ackerdaas*, Interprete le ſieur *Odiette de la Bauche*, pour Bruges; le *Jeune Adam*, de 140 tonneaux, Capitaine *Hendrick Captyn*, Interprete le ſieur *Odiette de la Bauche*, pour Middelbourg; le *Jeune Pierre* de 130 tonneaux, Capitaine *David Jacob*, Interprete le ſieur *Van Neunen*, pour Hambourg.

DU HAVRE, *le 4 Septembre.*

Le Navire le *Maréchal de Lowendal* de 250 tonneaux, Armateurs MM. *Baudry* & *Boulogne*, eſt en charge dans ce Port pour la Côte de S. Domingue, & partira à la fin de Septembre.

FINANCES.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 6 Septembre 1769, portant Réglement pour le Commerce de l'Inde (*a*).

(a) *Nous donnerons cet Arrêt en entier dans la Gazette prochaine.*

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Sept. 1769.	*Lundi 11.*	*Mardi 12.*	*Mercredi 13.*
Ac. des Indes.	1070	1067 ½	1062 ½
Emp. de la Com.		360	
Prom. à 5 p. %.			29 ½
Prom. à 4 p. %.	51	50 ½	50 ½
Ac. des Fermes.	865	867 ½	867 ½
2ſ. p. l. du Dix.		7	
3e. Loterie.			
Annuités.			
Coup. d'An.	60	60	60
Emp. de 50 mil.	45		45
Emp. de 30 mil.	48 ½	48 ½	48 ½
Col. 1759.	50 ½	50 ½	51
Canada.	55	55	55 ½
4e. L. Epoques.	14 ½	14 ½	14 ½
Nouette.		45	45
tirage de la C.	4e 336 5e 324	3e 380 5e 325	3e 380 4e 337 5e (345
Sur la Ville.			
Bretagne.			
Languedoc.			
A 4 p. %.			
A 3 p. %. ſ. l. cuirs			
A 3 p. %. ſ. l. Poſt.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 74.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 28 Août au 5 Septembre 1769, il eſt entré dans ce Port 9 Navires François & 2 Etrangers; ſçavoir, des François, l'*Utile* (*), Capit. *Cecire*, venant de la Guadeloupe chargé de marchandiſes du cru des Colonies; le *Jean Marie*, Capitaine *Viard*, venant du Banc de Terre Neuve chargé de morues vertes; la *Dorade*, Capitaine *Nielly*, venant de Breſt chargé de chanvre; l'*Aimable Françoiſe*, Capitaine *Chatelain*, venant de S. Valeri-ſur Somme chargé de diverſes marchandiſes pour le Havre & pour Caen; la *Douce Marie*, Capitaine *Lecomte*, parti du Havre le 25 Août; l'*Aimable Françoiſe*, Capitaine *Maxime Duval*, parti le 24, rentrés l'un & l'autre en relâche le 31 à cauſe des vents contraires; l'*Aimable Françoiſe*, Capitaine *Aubin*, venant de Bordeaux chargé de vin & de farine; la *Princeſſe Adélaïde*, Capitaine *Flouëſt*, venant de Marſeille chargé de vin, huile, ſavon & coton; la *Bien Aimée Françoiſe*, Capitaine *Lamy*, venant de Honfleur ſur leſt; des Etrangers, le *Flora*, Cap. *Shepherds* Angl. venant de Newcaſtle chargé de charbon de terre, meules à Tailler & plomb; les *Trois Freres*, Capitaine *Burans*, venant de Rouen ſur leſt.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de tems 12 Navires François & 6 Etrangers; ſçavoir, des François, la *Diane*, Capit. *Hannetel*, allant a la Martinique chargé de bœuf, beurre, ſaumon, vin, farine, toile, gingas, flanelle, etamine, camelots, fayance, ferrebleu & autres merceries; le *Neſtor*, Capitaine *Guillard*, allant à Nantes; la *Marie Flore*, Capitaine *Eudes*, allant à Bordeaux tous deux chargés de farines; le *Symbole de la Paix*, Capitaine *Briquet*, allant à Cadix & à Marſeille chargé de quelques ballots de marchandiſes; la *Sainte Roze*, Capitaine *Lanne*, allant à Bayonne avec marchandiſes priſes à Rouen, & environ 18000 livres de lin crud pris au Havre; l'*Aimable Françoiſe*, Capitaine *Chatelain*, allant à Caen avec le reſte de ſon chargement pris à S. Valeri ſur Somme; l'*Aimable Thérèſe*, Capitaine *Abeille*; le *Theſée*, Capitaine *Vieullard*, allant tous deux à Marſeille; la *Bienheureuſe Chantal*, Capitaine *Guillemin*; la *Paix*, Capitaine *Jourdan Chapelle*; le *Saint Charles*, Capitaine *Tanguerel*, allant tous trois à Saint Malo; la *Flore*, Capitaine *Coetrival*, allant à Vannes ſur leſt ainſi que les cinq précédens; des Etrangers, *l'Heureux Retour*, Capit. *Parcher*, Anglois ainſi que les trois ſuivants, allant à Portsmouth; le *George*, Capitaine *Richard*, allant à Corck; *l'Hibernia*, Capitaine *Henry*, allant aux Barbades; le *Robert*, Capitaine *Ruſſel*, allant à la Nouvelle Yorck tous quatre ſur leſt; la *Dame Hélene*, Capitaine *Hauld*, Danois, allant à S. Valeri ſur Somme avec le reſtant de ſon chargement d'huile pris à Oneille; la *Pomme de Lubec*, Capitaine *Swens*, Hollandois, allant à Cadix ſur leſt.

(*) *Ce Navire à été trois jours en relâches à Dunkerque.*

DE BORDEAUX.

EXPORTATION.

Etat des Marchandiſes du cru des Iſles & Colonies Françoiſes de l'Amérique, exportées de cette Ville pour différentes Villes Françoiſes & Etrangeres, tant par terre que par mer, pendant le mois d'Août 1769 : ſçavoir;

PAR TERRE.

Pour la *Suiſſe*, 6 bariques de ſucre blanc, 3100 liv. d'indigo; pour l'*Alzace*, 175 liv. d'indigo; pour *Basle en Suiſſe*, 8047 liv. dito, 8349 liv. de café, 2105 liv. de cacao; pour *Metz en Lorraine*, 755 liv. d'indigo; pour *Strasbourg*, 2531 liv. dito; pour l'*Italie*, 1165 liv. dito; pour *Francfort ſur le Mein*, 1057 liv. dito; pour la *Savoye*, 4148 liv. de cacao.

PAR MER.

Pour *Hambourg*, 563 bariques 12 quarts de ſucre brut, 2186 bariques 2 quarts de ſucre

blanc, 30053 liv. d'indigo, 677769 liv. de café, 1129 liv. de cacao, 480 liv. de rocou ; pour *Amſterdam*, 485 bariques 2 quarts de ſucre brut, 1442 bariques de ſucre blanc, 1375 liv. d'indigo, 237736 liv. de café ; pour *Roterdam*, 544 bariques 1 quart de ſucre brut, 32 bariques 1 quart de ſucre blanc, 8059 liv. de café ; pour *Copenhague*, 888 liv d'indigo, 46181 liv. de café ; pour *Dorth*, 306 bariques de ſucre brut, 42 bariques 1 quart de ſucre blanc ; pour *Anclam*, 270 liv. d'indigo, 210 liv. de cacao, 380 liv. de rocou ; pour l'*Eſpagne*, 4 bariques de ſucre blanc, 409 liv. de cacao ; pour *Bilbao*, 37 bariques de ſucre blanc, 7863 liv. de cacao ; pour *Stetin*, 184 bariques de ſucre brut, 173 bariques de ſucre blanc 1370 liv. d'indigo, 200201 liv. de café, 525 liv. de cacao ; pour *Lubeck*, 1144 liv. de café ; pour *Konigsberg*, 20 bariques de ſucre brut, 1947 liv. d'indigo, 3555 liv. de café ; pour *Dantzick*, 14 bariques de ſucre brut, 3 bariques de ſucre blanc, 2208 liv. d'indigo, 81803 liv. de café ; pour *Bremen*, 300855 liv. de café, 127 liv. de cacao ; pour *Suinemonde*, 5840 liv. de café ; pour *Elzeneur*, 8356 liv. dito ; pour *Saint Sebaſtien*, 55 bariques 3 quarts de ſucre blanc, 11059 liv. de cacao ; pour *Bayonne*, 83 bariques de ſucre blanc, 12698 liv. de cacao ; pour la *Rochelle*, 2930 liv. de café ; pour *Cherbourg*, 3 quarts de ſucre blanc, 637 liv. d'indigo, 3820 liv. de café ; pour *Rouen*, 363 liv. de café.

Il a été exporté de Bordeaux pendant le même mois en menus grains & farines, pour l'*Eſpagne*, 1550 quintaux de menus grains & grenailles, & 1784 quintaux de farines ; pour *Amſterdam*, 142 quintaux de pois chiches.

Il eſt entré à Bordeaux dans le cours du mois d'Août, 1769, venant de l'Etranger par mer, 527240 liv. de froment, 110000 livesr de ſeigle & 175 liv. de farines.

Arrivée *de Navires.*

Du 24 Août au 2 Septembre 1769. il eſt entré dans ce Port 9 Navires Frençois & 8 Etrangers, ſçavoir, des François, le *Langonnois* de la Guadeloupe & de 200 tonneaux, Capitaine *Jean Vidal* ; la *Thetis* de 120 tonneaux, Capitaine *Criquet* ; la *Marie Thérèſe* de 200 tonneaux, Capitaine *Etienne Baulos* ; le *Béarnois* de 250 tonneaux, Capitaine *Neau* ; la *Colombe* de 200 tonneaux, Capitaine *Louis Cabirole*, venant tous cinq de la Guadeloupe ; le *Comte de Carné* de S. Malo & de 100 tonneaux, Capitaine *Savés*, venant du Cap chargé, ainſi que les autres de marchandiſes du cru des Colonies pour différens Particuliers & Négociants de Bordeaux ; les *Trois Freres* de l'Abrilduc, Capitaine *Marie* ; l'*Aimable Deniſe* de Morlaix, Capitaine *Grumen*, venant tous deux de Morlaix avec toile, ſuif, vuidanges à vin & mérein à barique ; la *Jeanne Marie* de Caen, Capitaine *Pierre Marain*, venant du Havre avec ſeigle, farine, craie & étofes de laine ; des huit Etrangers faiſant enſemble l'encombrement de 950 tonneaux, 2 venoient de Dublin, 1 de Corck avec bœuf & beurre, 1 de Newcaſtle avec charbon de terre, 1 de Chriſtiana, avec barres de fer, 1 de Drogheda avec alun & plomb en ſaumons, 1 de Stetin & 1 de Hambourg avec diverſes ſortes de marchandiſes.

DE MARSEILLE.

Arrivée *de Navires.*

Du 21 au 28 Août 1769, il eſt entré dans ce Port 16 Bâtimens François & 9 Etrangers ; des premiers, 3 venoient des Colonies ; ſçavoir, le *Prince George*, Capitaine *Guillaume Guien*, parti de Saint Pierre de la Martinique ; l'*Aimable Cecile*, Capitaine *Ch. Lantier* de Marſeille, parti de la Guadeloupe ; l'*Econome* ; Capitaine *Joſeph Mingaud* de la Seyne parti du Cap, chargés de ſucre, café, cacao, canefice, coton, cuirs, &c. les autres venoient de Terre-Neuve, de Roterdam, de Cadix, de Begu, d'Acre, de Naples, de Macouri, de Corſe, d'Alicante, de Tortoſe, de Palamos, de Nice, de Savone, des Aigles, de Luan, d'Arles & de Martigues, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie, droguerie, mercerie & autres.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps, 46 Bâtimens François & 11 Etrangers ; des premiers, le Navire la *Gentille*, Capitaine *Jean Jacques Ollive* de Caſſis, alloit à la Martinique ; les autres alloient a la Ciotat, à Menton, à Martigues, à Toulon, à Frejus, à Arles, à Agde, à Saint Tropès, à Aigues-mortes, à Cette, à Saint Chamas, à Bandol, à Carrara, à Nice, à Antibes, à Gênes, en Corſe, à Cagliari, à Barcelonne, à Naples, à Palerme, à Trieſte, en Morée, au Levant, à Smyrne, à Alexandrette, en Barbarie, à Cadix, au Havre & à Saint Valeri, chargés de diverſes marchandiſes d'épiceries, drogueries, du Levant & autres.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.

A Paris, chez Knapen & Delaguette, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel. 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Samedi 23 Septembre.

AGRICULTURE.

SUITE

Du Compte rendu à la Séance publique du 27 Juillet 1767, par M. Cabanis, actuellement Secretaire Perpétuel, par la démission de M. Selebran.

A La rentrée du Bureau, après la Saint Martin suivante, M. Dufour fut nommé pour remplacer dans la classe des Membres M. l'Abbé de Salvial, dont la mort venoit d'affliger tous ses Compatriotes, & en particulier ses Confreres. M. Leclerc fut élu Associé résident à la place de M. Dufour; ces deux élections faites, M. Dubois, Directeur, lut la réponse de M. Belestat à l'occasion des éclaircissemens qu'il avoit reçus de sa part: dans cette lettre, après avoir remercié M. notre Directeur, il lui marque que dès que l'Académie sera autorisée à former une classe d'Agriculture par des Lettres-Patentes qu'elle sollicite à cet effet, elle sera flatée d'entretenir une correspondance avec notre Bureau. M. de Belestat finit par demander, pour lui en particulier, une place parmi nos Associés Correspondants; l'Assemblée fut comblée de joie de l'ouverture d'une correspondance glorieuse & intéressante avec une Compagnie illustre de Sçavants. Le plaisir sensible d'en pouvoir compter le Directeur parmi ses Associés ne permit pas de déliberer sur la demande de M. de Belestat; il fut élu par acclamation.

Dans cette même Séance, M. le Directeur fit part à l'Assemblée du résultat de ses entretiens avec M. Turgot, sur le projet de rendre notre riviere navigable, sur l'exploitation de nos mines, sur les secours & encouragemens à procurer aux Cultivateurs & Travailleurs, tant de la Ville que de la Campagne, sur les mesures à prendre pour obvier ou rémédier aux épidémies, pour avoir des Accoucheuses intelligentes, & pour procurer dans tous les quartiers de cette Ville des eaux vives & salubres, sans recourir à de nouveaux impôts. Le résultat de ces entretiens furent des promesses données de la part de M. Turgot sur les deux premiers objets; des vues sages & de la bonne volonté présentée sur l'article des épidémies & des Accoucheuses, & enfin le projet de l'aliénation du bâtiment de la Manufacture au profit de M Lecler, pour en employer le produit à faire venir des côteaux voisins des sources d'eau vives dans différents quartiers de notre Ville: on sçait assez que ce dernier projet a eu son exécution pour la vente; il l'aura, avec le temps, pour l'emploi utile du produit.

M. le Secretaire remit ensuite trois exemplaires du Programme de la Société d'Agriculture de Paris, qui, après avoir adjugé le Prix proposé sur la cure des bestiaux, à la dissertation de M. Barberet, Médecin de Bourg en Bresse, en proposoit un nouveau de douze cents livres pour un Mémoire contenant l'histoire de toutes les maladies épidémiques des bestiaux & des animaux de toutes especes, décrites dans les Auteurs

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

anciens & modernes ; celles des cauſes qui ont pu les occaſionner, & des remédes à employer pour les combattre. Le Miniſtre, en témoignant ſur la fin de ſa lettre le plaiſir qu'il a eu de voir, par le dernier compte qui lui a été rendu du travail de notre Bureau, qu'il s'eſt déja occupé avec ſuccès de la maladie principale qui attaque les moutons dans le bas Limouſin, nous exhortoit de prendre en conſidération la matiere propoſée par la Société de Paris. On obſerva à ce ſujet que le manque des livres abſolument néceſſaires à ce genre de travail ſeroit un obſtacle à tout eſſai là deſſus dans le bas Limouſin.

Dans la Séance du ſecond Décembre, M. le Directeur fit part de l'acceſſion que le Conſeil de Ville & le Corps des Marchands avoient donnée à l'établiſſement d'une Foire franche de trois jours qu'il ſe propoſoit de demander au Miniſtère pour les 11, 12 & 13 Juin de chaque année.

M. le Secretaire lut une lettre de M. de Lépine, & un Mémoire ſur le *burnet* & ſur l'herbe *athimotée*. La petite quantité de graine de ces deux fourrages qu'avoit envoyée M. de Lépine fut partagée entre MM. Selebran & moi, pour en faire la preuve. La graine du *burnet* que je ſemai, ne produiſit que trois ou quatre pieds de pimprenelle égale en tout, pour la conformation extérieure, à celle de ce pays ; la graine d'herbe *athimotée* ne fit que poindre la premiere année ; mais elle a fait une très belle crue cette année-ci, ce qui m'a engagé à la laiſſer mûrir, pour en recueillir & employer la graine. J'en ai fait porter une poignée, pour faire connoître cette ſorte de fourrage dont il ſeroit à deſirer que toutes nos prairies fuſſent auſſi-bien chargées que la petite planche du ſemis. Je propoſai le même jour de faire venir de Paris quelques nourrices pour greffe de pluſieurs eſpeces de fruitiers.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

DE LA ROCHELLE, *le 12 Septembre 1769.*

Si les pluies abondantes qui tombent ici depuis pluſieurs jours, ne font pas inceſſamment place à un temps ſec & plus chaud, elles détruiront toutes les eſpérances qu'on avoit de faire de bonnes vendanges. La ſaunaiſon eſt entierement finie, & elle n'a pas été, à beaucoup près auſſi abondante qu'on s'en étoit flatté.

RECETTE

Tirée du Maniſcalco inſtruito della cura delle beſtie bovine ; *c'eſt-à-dire, du Maréchal inſtruit du traitement des maladies des bêtes à cornes, imprimé à Turin en* 1764, *& traduite de l'Italien par M.* Pingeron.

Pour le bœuf qui eſt trop reſſerré.

Le bœuf chez qui le ſang abonde, ou qui travaille trop long-temps ſans boire, & qui mange habituellement des alimens ſecs, eſt ſujet à cette incommodité. On la guérira en lui faiſant d'abord une ſaignée proportionnée au degré d'inflammation & à ſon âge ; il faudra lui donner enſuite deux ou trois lavemens faits avec une décoction de poirée, de mauve, de pariétaire, de mercuriale, de roſeau dans de l'eau commune. Chaque lavement doit contenir deux carafes, qui font près de deux pintes de France, auquel vous ajouterez du beurre & de l'huile d'olive, de chacun trois onces, avec du ſel.

Vous donnerez enſuite de l'herbe à manger à l'animal, & pour boiſſon de l'eau tiéde avec de la fleur de farine & du miel. Si ce traitement ne réuſſit point, on donnera la médecine ſuivante.

Prenez une livre de beurre, autant de ſain-doux, une demi-livre de roſes de provins, un quarteron de ſcamonée, une once d'aloès hépatique, environ une pinte de leſſive ordinaire ; incorporez le tout enſemble, & donnez ce mêlange tiéde à l'animal que vous laiſſerez huit heures ſans manger avant de lui donner cette médecine, & autant après l'avoir priſe. On lui donnera enſuite pour boiſſon celle que je viens de preſcrire ; mais ce doit être en petite quantité, parce que l'opération du reméde ſeroit trop violent & pourroit cauſer la mort du bœuf.

ETAT *du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois d'Août 1769, dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

BORDEAUX.		LILLE.		TOURS.		VALENCIENNES.	
Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.
	l. s. d.		l. s. d.		l. s. d.		
Agen.	27 1						
Bazas.	29 11	Aire.	22 2	Amboiſe.	25 18 9	Aveſnes.	24
Bergerac.	28 2	Arras.	22 4	Angers.	27 12 10	Bavey.	22 6 3
Blaye.	22* 8	Bailleul.	24 1 4	Beaugé.	25 18 5	Bouchain.	
BORDEAUX.	32*10	Bapaume.	23 13	Châr. du-Loir	24 16 6	Cambray.	20* 6 8
Caſtel Jaloux.	27 1	Bergues.	24	Château-G.	30 12 1	Condé.	26
Condom.	24 16	Bethune.	23 10	Chinon.	25 8		
La Réolle.	29 5	Caſſel.	25 4	Lafleche.	26 9	Givet.	21 10
Libourne.	28 17	Douay.	23 8 8	Laval.	33*10 11	Landrecy.	26* 4 2
Marmande.	28 16	Dunkerque.	27*	Le Mans.	25 12 6	Mariembourg.	25 3
Monſſauquin.	25 13	Gravelines.	24 19	Loches.	24 5	Maubeuge.	21 8 9
Nerac.	27	Heſdin.	21 12	Loudun.	26 5 8	Philippeville.	22 11 4
Nontron.	22 12	LILLE.	21 17	Mayenne.	26 16 10		
Perigueux.	24 7	S. Omer.	24 15	Montreuil-B.	22*18 5	Queſnoy.	23 5
Ste. Foy.	26 2	S. Pol.	28*	Richelieu.	23 3	St. Amand.	24 3 11
Sarlat.	22 10	S. Venant.	25	Saumur.	27 6 11	VALENCIEN-	
Villeneuve.	28 2			TOURS.	25 12 11	NES.	23 16 3

Prix Communs.			Prix Communs.			Prix Communs.			Prix Communs.		
From. le ſep.	26	14 3	From. le ſep.	23	8 5	From. le ſep.	26	7 11	From. le ſep.	23	7 11
Pain la liv.		3 1	Pain la liv.		3 1	Pain la liv.		2 10	Pain la liv.		2 9
Avoine le ſ.	10		Avoine le ſ.	5	14 8	Avoine le ſ.	7	3 6	Avoine le ſ.	5	6 8
Foin le q.	2	4 5	Foin le q.	2	5	Foin le q.	1	15 11	Foin le q.	1	12 9
Paille le q.	1	3 4	Paille le q.	1	4 9	Paille le q.	1	2 5	Paille le q.		18 3

ARRÊT

DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Du 31 Juillet 1769.

Qui commet le ſieur Perronet, premier Ingénieur; & le ſieur de Chezy, Ingénieur des Ponts & Chauſſées, pour procéder à la viſite du cours de la riviere d'Yvette, à l'effet d'en amener les eaux à Paris.

LE ROI s'étant fait rendre compte, en ſon Conſeil, de la quantité d'eau que fourniſſent, pour l'uſage de ſa bonne ville de Paris, les pompes établies ſur la riviere, & les aqueducs qui amenent l'eau de pluſieurs ſources des environs, comme auſſi le projet qui a été formé pour amener celle de la riviere d'Yvette dans cette Capitale, Sa Majeſté auroit reconnu que rien ne ſeroit plus avantageux auxdits Habitans que de leur procurer, pour faciliter le nettoiement des rues, entretenir la ſalubrité de l'air, & ſervir à leurs divers beſoins, un nouveau volume d'eau auſſi conſidérable que celui que cette riviere eſt en état de fournir; Sa Majeſté voulant leur donner en toute occaſion des marques d'une bienveillance particuliere, a cru ne pas devoir différer de faire faire une vérification, au moyen de laquelle la poſſibilité & les moyens de faire arriver, par ſon propre cours l'eau de l'Yvette à quelque point élevé de la ville

de Paris, ainſi que de la dépenſe de divers ouvrages néceſſaires à cet effet, fuſſent bien & ſûrement conſtatés, afin de pouvoir aviſer enſuite aux meſures qu'il conviendra de prendre, pour aſſurer & hâter l'exécution d'un projet auſſi intéreſſant pour ſa bonne ville de Paris. A quoi voulant pourvoir : Ouï le rapport du ſieur Maynon d'Invau, Conſeiller ordinaire, & au Conſeil royal, Contrôleur Général des Finances ; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne que par le ſieur Perronet, premier Ingénieur des ponts & chauſſées, des Académies des Sciences & d'Architecture, Chevalier de ſon Ordre ; & le ſieur Chezy, Ingénieur des ponts & chauſſées, leſquels Sa Majeſté commet à cet effet, il ſera inceſſamment procédé à la viſite & reconnoiſſance du cours de la riviere d'Yvette, ainſi que du point où il conviendra de le détourner, des terreins ſur leſquels il ſera néceſſaire de faire paſſer l'eau de ladite riviere, & de l'endroit où il ſera le plus à propos de la faire arriver, pour qu'elle puiſſe être diſtribuée où beſoin ſera, dans les différens quartiers de la ville de Paris ; en conſéquence, qu'il ſera, par leſdits ſieurs Ingénieurs, levé les profils & fait les nivellemens néceſſaires, ainſi qu'un plan topographique des terreins, ſur une échelle ſuffiſante pour en faire connoître les détails. Ordonne pareillement Sa Majeſté que par leſdits ſieurs Ingénieurs il ſera dreſſé des plans, devis & détails eſtimatifs de tous les ouvrages qui ſeront néceſſaires, tant en conſtructions, qu'en terraſſemens & autres ; & qu'il ſera par eux formé un état détaillé des terres, maiſons, moulins & autres propriétés quelconques, qu'il conviendra d'acquérir pour l'exécution dudit projet ; lequel état contiendra l'eſtimation des indemnités qui ſeront dues pour raiſon deſdites acquiſitions : Et ſeront leſdits projets, plans, devis & détail eſtimatifs, & procès-verbaux d'eſtimation, remis au ſieur Contrôleur Général des Finances, pour en être par lui rendu compte au Roi, & être par Sa Majeſté ordonné ce qu'il apparriendra. Fait au Conſeil d'Etat du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Compiegne le trente-unième jour de Juillet mil ſept cent ſoixante-neuf.

Signé, PHELYPEAUX.

BIENS A AFFERMER.

Il y a un bien fonds à affermer dans le Limouſin, entre Uſſel & une autre Ville.

1°. Ce bien eſt compoſé de prairies qui donnent ſix mille quintaux de foin, & qui en produiroient au double ſi elles étoient bien cultivées.

2°. Il eſt ſitué dans un pays très-propre pour les bêtes à laines ; on y nourrit deux mille moutons & autre gros bétail à proportion du fourrage qu'on y recueille.

3° Il y a trois mille ſepterées de bruyeres très-propres à produire du ſeigle & du froment de Mars, qui vient parfaitement ici.

Le Propriétaire de cet héritage ſouhaiteroit trouver quelqu'un qui voulût entreprendre une culture meilleure que celle qui eſt pratiquée dans le pays ; il ne demande aucun argent d'avance, une bonne caution pour tous les beſtiaux & les autres parties du mobilier qu'il laiſſera au Fermier, lui ſuffit. Il affermera pour dix, vingt ou trente ans, & il donnera tous les moyens raiſonnables qu'on peut prendre, pour que celui qui voudroit en être le Fermier n'eût rien à riſquer. S'il eût voulu laiſſer ſon bien dans l'état où il eſt cultivé préſentement, aſſez de gens euſſent pris cette Ferme ; mais il a fait des expériences qui lui ont démontré qu'on pouvoit en tripler le produit, en s'y prenant différemment. Perſonne dans le pays n'eſt en état d'exécuter ſes vues, & un homme entendu des Provinces où la bonne culture eſt établie, en augmentant les revenus du Propriétaire, pourroit y faire des profits immenſes ; le ſeptier de ſeigle vaut, ſuivant les forts lods de la ville d'Uſſel, 6 livres 10 ſols, (le ſeptier peſe 132 livres) en ſuivant les différens prix de chaque année depuis trente ans.

Ceux qui voudront de plus grands éclairciſſemens s'adreſſeront à M. *Conchon de la Mazieres*. Il y a actuellement dans ce bien plus de cent vaches, quarante taureaux, cinquante ſix bœufs & preſqu'autant de geniſſes, & l'on pourroit en mettre un plus grand nombre.

Il faut s'adreſſer à M. *Conchon de la Mazieres* à Uſſel en Limouſin, par Tulle.

AVIS.

La Compagnie d'Agriculture, établie au

Château de Mendegris, près de Tournant en Brie, continue de vendre comme à l'ordinaire des peupliers d'Italie, de la meilleure & plus belle eſpece qu'on puiſſe trouver; ils reviennent tout rendus à Paris, francs & quittes de tous frais; ſçavoir, à 3 pouces de terre.

PRIX.

Ceux de 2 pouces de pourtour, ſur 8 à 9 pieds de haut ...	6
Ceux de 3 pouces, ſur 11 à 12 pieds de haut	5 10
Ceux de 4 pouces, ſur 15 à 16 pieds de haut	15
Ceux de 5 pouces, ſur 18 à 20 pieds pareils	1 ℔ 0

Il faut s'adreſſer ſur les lieux, en affranchiſſant les ports, à M. *Lebas*, Fermier dudit Château; chez M. *Corbin*, Maître en Chirurgie, à Tournant en Brie à Melun, chez M. *Mathieu*, Marchand de Fer; à Meaux, chez M. *Petit*, Maître des Poſtes; à Pontoiſe, chez M. *Piguenard*, Aubergiſte; à Giſors, chez M. *Courtois*, Procureur du Roi; aux Eudetits, chez M. *Lebas*, Avocat; à Rouen, chez M. *Charpentier*, Marchand, rue de l'Épicerie; à Mantes, chez M. *Aubé*, au Pavillon neuf, près le pont; à Orléans, chez M. *Leſevre*, Commiſſionnaire, chez leſques on trouvera des échantillons; & chez *Delaſalle*, Marchand, Quai de la Mégiſſerie à Paris, chez lequel on aura toute explication. On aura égard aux marchandiſes & à la quantité qu'on en prendra.

AUTRE.

Quatre milliers de plants de chênes forts & vigoureux, de l'âge de huit ans, à vendre; on le donnera à 60 liv. le millier, & environ deux cents milliers de plants de 15 à 18 ans de belle venue, qu'on fournira à 3 ſ. le pied; s'adreſſer à M. *Laporte*, au Château de la Chevalerie, près le Mans, au Mans.

Plus, deux cents tilleuls à 1 liv. le pied; ils ſont de Hollande, & environ 500 ormeaux, à 10 ſols le pied.

ANNONCES DE LIVRES.

Nous avons la ſatisfaction de voir que les invitations que nous avons faites à tous les Agriculteurs de s'occuper ſérieuſement de l'éducation des abeilles, & de nous inſtruire de leurs ſuccès, ont produit les meilleurs effets; nous recevons ſouvent des Mémoires relatifs à ces inſectes précieux, & nous oſons nous flatter que l'on pourra ſe procurer dans la ſuite un Traité ſur les abeilles, fondé ſur l'expérience. M. Pingeron, qui fait imprimer actuellement le Poëme de Ruccellai ſur cette matiere, & la traduction qu'il vient d'en faire dans notre Langue, avec un Traité abrégé de l'éducation de ces inſectes, tirée de tous les Auteurs anciens & modernes, François & Etrangers, vient de nous faire connoître deux Ouvrages nouveaux publiés en Allemagne, que nous nous faiſons un plaiſir d'annoncer en faveur des Provinces, telles que l'Alſace & la Lorraine, qui avoiſinent la Province de la Sare, où la Langue Allemande eſt en uſage. Nous exhortons même ceux qui l'entendent à nous en donner des extraits.

Sammlung einiger die Bienenzucht beſonders in den churfurſtlich Braunſchweig - Luneburgiſchen landen betreffenden auffake und nachrichten auf hahe veranſtaltung Hereaus gegeben, von Abraham Gotthelf Kaſtner, &c. c'eſt à dire, *Recueil de pluſieurs manieres & méthodes d'élever les abeilles, principalement dans l'Electorat d'Hanovre*, par Abraham Gotthelf Kaſtner, Profeſſeur en Mathématique & Phyſique à Gottingue, 1 vol. in-12. A Gotha, chez Jean-Chriſtian Dieterich, 1766.

Abhandlangen and erfahrungen der œconomiſchen Bienengeſell ſhaft in oberlauſitz, von Jahr 1766 zur aufnahme der Bienenzucht in Sachſen hereaus gegeben; c'eſt-à-dire, *expoſitions & expériences économiques de la Société des Amateurs des abeilles, dans la haute Luſace, pendant les années 1766 & 1767, pour l'accroiſſement & l'éducation des abeilles en Saxe & autres pays*, 1 volume in-8°. A Dreſde, chez Walther, 1766 & 1767.

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des differens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans

la Halle & ſur les Ports ; depuis le Mercredi 13 , juſqu'au Samedi 16 Septembre 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 71 muids 4 ſeptiers de froment , 20 muids 3 ſeptiers de ſeigle , & 423 muids de farines ; il reſtoit de l'autre marché 38 muids 3 ſeptiers de froment , 6 ſeptiers de ſeigle , & 279 muids 8 ſeptiers de farines , ce qui a fait 109 muids 7 ſeptiers de froment , 26 muids 3 ſeptiers de ſeigle , & 702 muids 8 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 144 muids 6 ſeptiers de froment ; il reſtoit du marché précédent 157 muids 6 ſeptiers , ce qui a fait 302 muids 1 ſeptier.

Le Samedi 16 Septembre , il ſe trouvoit en totalité dans Paris , 1140 muids 7 ſeptiers , tant froment que ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 490 muids 9 ſeptiers ; de ſorte qu'il en eſt reſté 646 muids 10 ſeptiers.

Le froment a été vendu à la Halle de 22 à 28 ℔ , le froment nouveau , de 20 à 27 ℔ , le ſeigle , de 14 à 18 ℔ Le froment a été vendu à la Greve , de 23 à 29 ℔ 5 ß *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle , de 1 ℔ 13 ß 6 ₰ à 2 ℔ 8 ß le *boiſſeau* ; les farines de remoulage , de 1 ℔ 5 ß à 2 ℔ 10 ß 9 ₰ auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 2 ß 9 ₰ à 3 ß la *liv.* ; idem de Paris , idem ; pain bis blanc de Goneſſe , de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰ ; idem de Paris , de 2 ß 6 à 2 ß 9 ₰ ; pain bis clair , de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰ ; pain bis de Paris , de 2 ß à 2 ß 3 ₰.

COMMERCE.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. 20 Septembre 1769.	LYON. le 12 Septembre.	BORDEAUX. le 11 Septembre.	LONDRES. le 13 Septembre.
Amſterdam , 54 5 8e	Amſterdam , 54 7 8e 55	Amſt. . 54 7 8e	*Eſcalins.*
Lond. . . 32	Auguſte , . 51 ¼		Amſt. à 2 uſ. . 34 ¾
	Vienne , . 51 ¼		*Dito* , à vue. . 34
Hambourg, à . 180 ¾	Lond. . . 32 ½	Lond. . . 32 ½	Hamb. . . 33 5
	Gênes , . 93 ½ .		*Den. ſt.*
Madrid , . 15 1 6	Livourne , . 95 ½		Paris , u. j. d. d. 31 ¾ 78
	Madrid. . . 74 5 8		D° à 2 uſ. 31 ½
Cadix , . . 14 19 6	Cadix , . . 74 ½	Hamb. 26 15 16e	Bord. . . 31 3 8e
	Paris , . . 5 8e p. ⅝ p.		
Livourne , . 95 ¾	Marſeille , 1 ¼ p.		Cadix. . . 39 7 8e
	Dépôt p. Saints. 1 ⅓		Lisbonne . 67 5 8e
Lyon , . . 3 8e b.	Piaſt. . . 48 11 13	Paris , à vue ¼ p ⅝ p	Livourne , . 50 ½

AVIS

Concernant le PRIX *des Arts , propoſé par l'Académie des Sciences , Belles-Lettres & Arts de Lyon , pour l'Année 1771.*

L'Académie avoit propoſé pour le Sujet qui devoit être couronné en 1765 , de trouver *le Moyen de durcir les Cuirs , &c.* Elle continua le même Sujet pour l'année 1768 , le Prix étant double ; mais aucun des Mémoires qui lui ont été adreſſés , n'ayant rempli ſes vues , elle s'eſt trouvée dans le cas de réſerver un Prix triple pour l'année 1771. Cette conſidération l'a engagée à délibérer de ne fixer dans cette occaſion aucun

Sujet déterminé aux Sçavants & aux Artiſtes qui voudront concourir ; elle a arrêté en conſéquence de décerner en 1771, le Prix à celui qui, ſous la forme ordinaire des Mémoires qu'on adreſſe aux Académies, lui aura communiqué *la découverte la plus utile dans les Arts, en établiſſant que cette découverte lui appartient, & n'eſt pas antérieure à la publication du préſent Programme* (a).

JUGEMENT

De l'Académie Royale des Sciences, & Rapport de MM. les Commiſſaires ; qui approuvent les nouvelles Teintures rouges en ſoie, ponceau fin ſolide & mordoré inaltérable, *du ſieur* Martin, *Teinturier à Lyon.*

Extrait des Regiſtres de l'Académie Royale des Sciences.

Du 17 Décembre 1768.

Nous avons été chargés par l'Académie, M. de Montigny & moi, d'examiner de nouvelles teintures rouges en ſoie, préſentées par le ſieur Martin, Maître Teinturier en ſoie de la Ville de Lyon.

Les couleurs du ſieur Martin, ſont les teintes de rouge mêlé de jaune, qu'on connoît dans les Manufactures & dans le Commerce ſous le nom de Ponceau fin, lorſqu'elles ſont claires, & ſous celui de Mordoré, lorſqu'elles ſont foncées & rembrunies.

Les ſoies rouges du ſieur Martin nous ont paru bien aſſorties pour la nuance avec celles qui ſont uſitées dans le Commerce ; ſon Ponceau ou ſa nuance la plus claire, nous a ſemblé néanmoins un peu inférieur en beauté au Ponceau ordinaire le plus riche & le plus beau.

Pour reconnoître la ſolidité de ces nouvelles teintures, nous avons fait débouillir pendant ſept minutes dans un demi-ſeptier d'eau chargée de deux gros de ſavon blanc, un échantillon de chacune de leurs nuances, en mettant pour comparaiſon dans le même débouilli, du Ponceau fin & du Mordoré, ordinaires.

Après l'opération, les ſoies de ces deux eſt dans l'uſage de lui donner, & qu'il ſeroit à deſirer que cette belle couleur pût avoir dernieres couleurs ſe ſont trouvées totalement déteintes ; le Ponceau du ſieur Martin avoit beaucoup ſouffert ; mais ſes Mordorés ſont ſortis du débouilli auſſi beaux & preſqu'auſſi pleins de couleur qu'avant d'avoir ſubi cette épreuve.

Ayant appliqué le vinaigre bouillant à ces mêmes couleurs, il n'a altéré & détruit que le rouge du Mordoré ordinaire, parce que ce rouge eſt tiré du bois de Breſil, & que celui du Safranum, qui eſt tant dans le Ponceau fin ordinaire, que dans celui du ſieur Martin, a la propriété de réſiſter à l'action des acides végétaux.

Enfin l'eſprit de vin appliqué très-chaud au Ponceau du ſieur Martin, s'eſt chargé d'une partie de ſon rouge, comme il le fait ſur le Ponceau fin ordinaire, parce que le rouge du Safranum, qui entre dans cette couleur eſt de nature réſineuſe.

Ces différentes épreuves nous ont fait connoître premierement, que le Ponceau du ſieur Martin eſt compoſé du rouge ceriſe du Safranum, le même qu'on employe dans le Ponceau fin ordinaire, & d'un autre rouge jaunâtre, qu'il ſubſtitue à la couleur du Raucou, & qui eſt beaucoup plus ſolide ; ſecondement, que les nouveaux Mordorés ou rouges bruns jaunes du ſieur Martin, ſont compoſés des deux mêmes couleurs ; mais avec cette différence, que dans ces Mordorés le rouge jaune ſolide y eſt en beaucoup plus grande quantité, & forme ces teintures preſqu'en totalité, & le ſieur Martin convient avec nous de la vérité de tous ces faits.

Nous concluons, d'après ces épreuves, 1°. Que les Mordorés du ſieur Martin ſont des couleurs fort belles & infiniment plus ſolides que toutes celles qu'on a faites juſqu'à préſent dans ce genre, ſur la ſoie : nous pouvons même aſſurer qu'elles ont toute la ſolidité qu'on puiſſe deſirer dans des teintures.

Secondement, que pour ce qui eſt du Ponceau du ſieur Martin, comme la plus grande partie de ſon rouge lui vient du Safranum qui eſt une drogue de faux teint, il n'eſt ſolide auſſi qu'en partie, c'eſt-à-dire, à raiſon ſeulement du rouge jaune ſolide que le ſieur Martin a ſubſtitué dans cette couleur au pied ou fond de Raucou, qu'on

(a) *Il a été publié pour la premiere fois le 30 Août 1768.*

le même degré de ſolidité que l'écarlate de cochenille ſur la laine, qui lui eſt analogue pour la nuance. Mais comme le Ponceau du ſieur Martin, dans l'état où il eſt, a beaucoup plus de ſolidité à raiſon de ſon pied, que le Ponceau qu'on a fait juſqu'à préſent; & que d'ailleurs il ſera, à ce qu'aſſure ſon Inventeur, de deux cinquièmes moins cher que le Ponceau ordinaire, nous croyons que cette couleur ſera auſſi fort utile au Commerce, qu'elle peut obtenir l'approbation de l'Académie, & que ſon Inventeur mérite des éloges & des encouragemens (*a*).
Signé, DE MONTIGNY ET MACQUER.

Je certifie le préſent Extrait conforme à ſon original & au Jugement de l'Académie. A Paris, le 19 Décembre 1768.
Signé, GRAND JEAN DE FOUCHY, Secretaire Perpétuel de l'Académie Royale des Sciences.

DE ROCHEFORT.

On mande de cette Ville que les 4 & 5 de Septembre 1769, on y a éprouvé trois pieces de canons; (de 12, de 6 & d'une livre de balles) de trois ſyſtêmes différens, de l'invention du ſieur Feutry, qui les a exécutés à la Forge de Bonrecueil en Picardie, chez le ſieur de la Ponge, deux de ces pieces (12 & 1) ont ſoutenu l'épreuve avec ſuccès; elles ſe chargent par la culaſſe, & leurs avantages ont été décrits dans le Journal Encyclopédique de Juin 1768.

L'Auteur ſe propoſe de refaire une nouvelle piece de 6, & de la rendre plus ſolide que celle d'uſage.

AVIS.

M. *Marigner*, Négociant à Paris, rue de la Verrerie, au coin de la rue du Renard, tient Magaſin de Mouſſelines des Indes & Manchettes brodées, tant pour hommes que pour femmes, dont il fait des envois pour la Province & pour les Pays Etrangers.

(a) *Depuis le Jugement de l'Académie, le ſieur Martin n'a ceſſé de travailler à la perfection de ſon Ponceau fin, & il eſt enfin parvenu à le rendre plus beau qu'il n'a jamais été, & auſſi ſolide que l'Ecarlate de Cochenille ſur la laine.*

La nuance ou l'ombrée pourra être depuis le Mordoré le plus rembruni juſqu'à la couleur la plus tendre.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 20 Septembre* 1769.

	liv.	s.	
Or de Portug. à	714		marc.
Du Mexique à	706		marc.
Du Perou à	698		marc.
Les guinées à	712		marc.
Ducats à	97		once.
Or fin à 23 k. 31 32 à	98	5	marc.
Or à 20 karats à	82		marc.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15	marc.
Piaſtres, à	48	15	marc.

FINANCES.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Sept. 1769.	*Lundi* 18.	*Mardi* 19.	*Mercredi* 20.
Ac. des Indes.	1075	1075	1075
Emp. de la Com.			360
Prom. à 5 p. %.	29 ½	29 ½	29 ½
Prom. à 4 p. %.	50 ½	50 ½	
Ac. des Fermes.	867 ½	867 ½	867 ½
2f. p. l. du Dix.	6 ½	6 ½	7
3e. Loterie.			
Annuités.	298	298 300	300
Coup. d'An.	59 ½		
Emp. de 50 mil.	45	45	
Emp. de 30 mil.	48 ½	48 ½	48 ½
Col. 1759.		50 ½	50 ½
Canada.	55	55	55
4e. L. Epoques.	14 14 ½	14	14
Nouette.	44	44	44
tirage de la C.	4e 339 5e 325 26		3e 325
Sur la Ville.			
Bretagne.			
Languedoc.			
A 4 p. %			
A 3 p. % f. l. cuirs			
A 3 p. % f. l. Poſt.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 76.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 5 au 12 Septembre 1769, il eſt entré dans ce Port 19 Navires François & 7 Etrangers; ſçavoir, des François, le *Marquis de la Pailleterie*, Capitaine *Hamel*; le *Deſiré*, Capitaine *Gimer*; l'*Aimable Genevieve*, Capitaine *Gamot*, venant tous trois du Cap François; l'*Aimable Marguerite*, Capit. *Darcourt*, venant des Cayes Saint Louis; le *Pompée*, Capitaine *Morin*, venant de la Guadeloupe, chargés tous cinq de marchandiſes des Colonies; l'*Angélique*, Capitaine *Treuhen*, venant de Cadix chargé de 2088 cuirs, indigo, cochenille, jalap & vin; le *S. Charles*, Capitaine *Cointrel*, venant de Malaga chargé de vin pour le Havre, pour Dunkerque & pour Oſtende; la *Sainte Eliſabeth* (*), Capitaine *Dorin*, venant d'Oſtende chargé de tabac en carottes & en poudre, en relâche pour Greneſey; le *Bien Aimé*, Capitaine *Boulmer*; le *Michel Ange*, Capitaine *Roſey*; la *Félicité*; Capitaine *le Noble*; la *Pêcheuſe*, Capitaine *Pontois*; la *Marie Françoiſe*, Capitaine *Dubreuil*; la *Marie*, Capitaine *Guiliot*, venant tous ſix du Banc de Terre-Neuve, chargés de morues vertes; le *Théſée*, Capitaine *Vieuillard*, déjà parti pour Cadix, rentré de relâche à cauſe des vents contraires; la Frégate du Roi l'*Ecluſe*, Capitaine *Verdun de la Crenne*, Lieutenant de Vaiſſeau, venant de Breſt ſur leſt; l'*Aimable Victoire*, Capit. *Leguillon*, venant d'Oneille chargé d'huile d'olive; la *Sirene*, Capit. *Boutard*, venant de Rouen en relâche & en charge pour Lisbonne; l'*Auguſte Pierre*, Cap. *Dubois*, venant de Dunkerque chargé de grais; des Etrang la *Chriſtiana*, Capitaine *Renfré* Anglois ainſi que les trois ſuivants, venant de Falmouth chargé d'étain; le *Dampiere*, Capitaine *Dampiere*, venant de Dublin & de Cheſter, chargé de plomb, beurre, & cornes de bœuf; le *Jean & Babet*, Capitaine *Bowden*, venant de Corck avec beurre, lard & chandelle; l'*Eſpérance*, Capitaine *Davies*, venant de la Nouvelle Yorck avec 2142 barils de farine; le *Jeune Michel*, Capitaine *Wybrands*, Hollandois ainſi que le ſuivant, venant de Petersbourg avec chanvre & goudron; la *Nouvelle Eſpérance*, Capit. *Schlichting*, venant de Rouen ſur leſt; la *Sophie Catherine*, Capitaine *Hanſen*, venant de Friderickshald chargé de planches de ſapin.

(*) *Ce Navire depuis le 14 Août a fait trois relâches à Dunkerque.*

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port du 5 au 8 Septembre trois Navires François & 6 Etrangers; ſçavoir, des François, l'*Aimable Françoiſe*, Captaine *Maxime Duval*, allant à Lisbonne chargé de diverſes marchandiſes priſes à Rouen & au Havre; le *Duc de Coigny* (*), Capit. *le Bourgeois*, allant à Cadix avec differentes marchandiſes chargées au Havre & à Rouen; le *Bien Aimé*, Capitaine *Pâté*, allant a Breſt chargé de ſeigle; des Etrangers, l'*Eſpérance*, Capitaine *Suhnkinck*, Danois ainſi que le ſuivant, allant en Norwege ſur leſt; la *Dame Dorothée Marguerite*, Capitaine *Maarſmann*, allant à Bilbao avec rogues de poiſſon priſes à Bergues; la *Paix & l'Amour*, Capitaine *Terhenſtra*, Hollandois ainſi que les trois ſuivants, allant à Hambourg; les *Trois Freres*, Capitaine *Beerents*, allant à Brême; l'*Eſpérance*, Capitaine *Claas Heer*; la *Proſpérité*, Capitaine *Roclof*, allant tous deux à Amſterdam chargés comme les précédens de ſucre & de café.

Depuis le 8 le temps a été ſi orageux, les vents ſi impétueux & la pluie ſi abondante qu'il a été impoſſible à aucun Navire de ſortir du Port.

DE LA ROCHELLE.

EXPORTATION.

Il a été exporté de cette Ville dans le courant du mois d'Août 1769, pour les Pays Etrangers, 52370 liv. d'indigo, 14643 liv. de ſucre brut, 23526 liv. de ſucre terré, 1393 liv. de ſucre tête, 124751 liv. de ſucre en pains, 62530 liv. de

(*) *Ce Navire étoit commandé par le Capitaine* Jacques Leclerc *de Dieppe qui eſt mort depuis peu.*

café, 1974 liv. de rocou, 2957 peaux de cerfs & chevreuils, 277 peaux d'ours & ourſons, 170 livres de pelleteries communes, 916 livres de rognons de caſtor, 44854 liv. de coton, 3991 liv. de ſyrop, & 52926 veltes d'eau-de-vie.

Arrivée de Navires.

Il eſt entré dans ce Port 4 Navires venant des Colonies; ſçavoir, le *Pelletier*, parti de la Louiſiane; le *Fort*, l'*Artibonite*; & la *Marie Anne*, partis tous trois de Saint Domingue; les deux premiers ont apporté 14 bariques 4 quarts d'indigo, 1 barique 13 quarts de riz, 302 bariques quatorze quarts de ſucre brut, 74 bariques un quart de ſucre terré, 9 boucauts 1 barique 120 balles 3 quarts 1 ancre de pelleteries, vingt-un cuirs en poil, 158 balles 122 demi-balles de coton, 1 boucaut 42 bariques 208 quarts de café, & 1306 bordages de diverſes ſortes de bois. La cargaiſon de l'*Artibonite* & de la *Marie Anne* étoit compoſée de 9 boucauts 7 bariques 10 quarts 1 ancre d'indigo, 284 bariques 1 quart de ſucre brut, 123 bariques 4 quarts de ſucre terré, 64 boucauts 50 bariques 7 tierçons 89 quarts 1 ancre 104 ſacs de café, 20 balles 5 demi balles de coton, 13750 liv. de bois de Gayac, & 1 quart de gingembre.

Prix courants de quelques Denrées.

Le froment vieux & nouveau, mêlés enſemble, de 235 à 240 livres; le froment nouveau pur pour ſemence, 300 liv.; orge, 140 livres; baillarge, 150 livres.

Eau-de vie de la Rochelle, 120 liv.; d'Oleron, 100 liv.; de Ré, de 112 à 115 livres; de Cognac, 150 livres.

Sel de Ré, 740 liv.; de Chaudiere de Seudres, 750 liv.; ſel blanc, 800 livres.

Sucre brut, de 24 à 30 livres; ſucre terré, troiſiéme ſorte, de 45 à 46 livres; café de Saint Domingue, de 19 à 19 ſols 3 deniers; dito de la Martinique, 1 livre 6 deniers; rocou, de 1 à 1 livre 1 ſol; coton de Saint Domingue, de 105 à 115 liv.; dito de la Martinique, de 95 à 100 liv.; ſyrop, 16 livres.

Navires en Armement.

De Nantes, *le* 8 *Septembre* 1769.

Les Navires François la *Sophie* de 250 tonneaux, Capitaine *Galland*, Armateurs MM. *Murphy* & d'*Haveloose*; la *Nouvelle Héloiſe* de 300 tonneaux, Capitaine *le Ray*, Armat. M. *Babut*; la *Recolte* de 110 tonneaux, Capitaine *Cadou*, Armateur M. *Kerangon Moulin*; la *Julie* de 350 tonneaux, Capitaine *Giraud*, Armat. M. *Michel*; la *Jeune Roſalie* de 200 tonneaux, Capitaine *Giraud*, Armateur M. *Buquois*; l'*Aurore* de 300 tonneaux, Capitaine *Hamont*, Armateurs MM. *de Laire*, *Larralde* & *Paimparay*; la *Placelliere* de 300 tonneaux, Capitaine *Gaudin*, Armateur M. *Cornu*, ſont tous ſept en charge dans le même Port, le premier pour la Guinée, le ſecond & le troiſiéme pour la Guadeloupe, le quatriéme & le cinquiéme pour le Port au Prince, le ſixiéme & le ſeptiéme pour Léogane.

Il ſe trouve auſſi en charge dans le même Port quatre Navires Etrangers; ſçavoir, la *Catherine Eliſabeth* de 160 tonneaux, Capitaine *Peter Koſter*, Interprête le ſieur *Van Neunen*; la *Demoiſelle Eliſabeth* de 290 tonneaux, Capitaine *Jacob Pieters*, Interprête le ſieur *Boudet*, tous deux pour Hambourg; la *Nouvelle Lewarde* de 140 tonneaux, Capitaine *Albert Sikkes*, Interprête le ſieur *Odiette de la Bauche*, pour Amſterdam; le *Soleil Levant* de 140 tonneaux, Capitaine *Abraham Wiebes*, Interprête le ſieur *Van Neunen*, pour Roterdam.

Du Havre, *le* 12 *Septembre* 1769.

Le Navire la *Jeune Dorcthée* de 160 tonneaux, Capitaine *Duputel*, eſt en charge dans ce Port pour aller en droiture à la Martinique, & partira le 10 Octobre prochain: ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à Paris à MM. *Marck*, *Lavabre* & Compagnie; à Rouen à MM. *la Chenaye Heude* freres; & au Havre à M. *Michel Gouvain*.

Il ſe trouve de plus en charge dans le même Port 5 Navires François; ſçavoir, la *Conſtante* de 300 tonneaux, Capitaine *Legrand*, pour la Martinique, Armateurs MM. veuve *le Monnier* & *fils*; la *Charité* de 250 tonneaux, Capitaine *Manoury*, pour le Cap & côte de S. Domingue, Armateur M. *Leclerc*; l'*Artibonite* de 300 tonn. Cap. *Thomas*, pour S. Marc côte de S. Doming. Armateurs MM. veuve *de la Haye*, *le Bouis* & fils; le *Prince de Rohan* de 300 tonneaux, Capitaine *Jacques Leceſne*, pour le Cap devant paſſer par la Martinique, Armateur M. *Rabier*; l'*Utile* de 150 tonneaux, Capitaine *Cecire*, pour la Baſſe Terre de la Guadeloupe, Armateur M. *Limouzin*. Tous ces Navires doivent mettre à la voile à la fin d'Octobre prochain.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.

A Paris, chez Knapen & Delaguette, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel. 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1769. Du Mardi 26 Septembre.

AGRICULTURE.

De Stockholm.

L'Ordre des Payſans inſiſte pour qu'on leve la défenſe qui a été faite de diſtiller de l'eau-de-vie. Le Peuple deſire ardemment que l'uſage de cette liqueur ſoit permis comme ci-devant.

Un Suédois a fait à ce ſujet la ſupputation ſuivante.

Si les Habitans de la Suede, ſuivant la ſuppoſition généralement reçue, montent au nombre de deux millions & demi, & que l'un de ces Habitans faſſe par jour uſage d'un demi *quarter* d'eau-de-vie, meſure du pays, la conſommation journaliere de cette liqueur ſera de ſoixante-dix mille cinq cents *kannor*. Comme il faut néceſſairement une tonne de bled pour diſtiller douze *kannor* d'eau-de-vie, il s'enſuit qu'on a journellement beſoin de cinq mille deux cents huit tonnes & demie de bled pour cette diſtillation. Qu'on multiplie ces quantités par 365 jours, il ſe trouvera que par an on employera un million neuf cents un mille quarante une & deux tiers de tonnes de bled. Or, puiſque l'on compte que chaque perſonne a beſoin annuellement de quatre tonnes de bled pour ſa nourriture, il réſulte de-là qu'il ſe conſomme tous les ans en diſtillations d'eau de-vie autant de bled qu'il en faut pour nourrir quatre cents ſoixante & quinze mille deux cents ſoixante perſonnes.

On a préſenté aux Etats un écrit où l'on inſiſte ſur la néceſſité de ſupprimer pluſieurs jours de Fêtes, dont le nombre, en dérobant un temps conſidérable aux Cultivateurs & aux Artiſans, les accoutume à l'indolence, à l'yvrognerie & à d'autres vices.

De Bruxelles.

Le Conſeil des Domaines & Finances de l'Imperatrice Reine voulant mettre les Provinces de la domination de Sa Majeſté Impériale & Royale à l'abri de la contagion qui regne parmi les bêtes à cornes, a fait publier une Ordonnance en date du 7 Septembre, par laquelle l'entrée des peaux de ces animaux eſt défendue juſqu'à nouvel ordre.

Prix du grain à Londres, le 13 Septembre 1769.

	shillings.
Le quarter de 544 liv. poids de Troye.	
De Froment	32 à 39
De Drêche	20 à 25
De Seigle	22 à 23
D'Orge	15 à 18
D'Avoine	13 à 16

Le quarter du meilleur froment étant à 39 shillings, c'eſt ſur le pied de 25 ℔ 1 ß 5 ₰ de France le ſeptier de Paris.

RECETTE

Pour la guériſon des plaies de la queue des bœufs. Extrait du Maniſcalco inſtruito, &c. *par M. Pingeron.*

La queue du bœuf vient quelquefois en

ſuppuration à la ſuite d'une meurtriſſure ou d'un coup de bâton. Ayez ſoin d'y mettre deſſus de la mauve cuite & pilée, que vous incorporerez avec du beurre, de l'huile roſat ou commune ; appliquez ce médicament bien chaud ſur la partie de la queue qui eſt bleſſée, & liez le tout bien ſolidement, de maniere qu'il ne puiſſe point ſe détacher de trois jours. Ce topique hâte la ſuppuration, déterge la playe, conſolide la queue & tempere la douleur. Au bout trois jours, lavez la bleſſure avec du vin dans lequel vous aurez fait bouillir des noix de cyprès & des fleurs de grenade ; continuez le traitement, en vous ſervant de l'onguent verd que vous appliquerez ſur la playe avec des étoupes. S'il arrivoit que la queue ne voulût point ſe cicatriſer, & qu'il y eût de mauvaiſes chairs, touchez-les avec un fer rouge pour les conſumer, ou plutôt mettez-y pendant trois jours de l'onguent rouge fiſtulaire, dont voici la recette.

Mettez du vitriol dans une cuillere de fer ſur le feu juſqu'à ce qu'il ne fume plus & qu'il devienne d'une couleur rougeâtre ; réduiſez-le enſuite en poudre très-ſubtile, que vous incorporerez avec du miel.

Au bout de deux jours que vous aurez employé ce cauſtique, continuez à vous ſervir de l'onguent verd ou égyptiac que vous retiendrez ſur la playe avec de l'étoupe.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois d'Août 1769, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

CHAALONS.				LYON.				ORLÉANS.				RENNES.			
LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés	PRIX.			LIEUX desMarchés	PRIX.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.
Bar-ſur-Aube.	19	4		LYON.	23	6	2	Beaugency,	23	12		Auray.	27	5	5
CHAALONS.	19	16	1					Blois.	21	15	7	Breſt.	26		
Chaumont.	15*	15						Chartres.	26	4	8	Hennebon.	24	5	
Epernay.	21											Lannion.	26	8	5
Joinville.	17	2		Montbriſon.	22	15	4	Châteaudun.	21	6	6	Morlaix.	21*	3	6
Langres.	19	4						Clamecy.	22	3		Nantes.	26	2	8
Mezieres.	21	12						Dourdan.	26*	12					
Reims.	23	3	8									Pontivy.	23	4	6
Rethel.	19	18		Roanne.	24	7	6	Gien.	21	17	10	Quimper.	25	12	
St. Dizier.	17	12	6					Montargis.	19*	17	8	Redon.	27	1	1
Sainte - Menehoult.	27*							ORLEANS.	24	18	4	RENNES.	29*	12	
												St. Brieux.	25	4	
Sezanne.	20	2	4	St. Etienne.	26*	3	7	Pithiviers.	22			St. Malo.	22	19	5
Troyes.	19	4										Treguier.	1	15	
Vaucouleurs.	16	8						Romorentin.	24		6	Vannes	24	18	5
Vitry.	18	8		Villefranche.	22*	13	4	Vendôme.	22	14	8	Vitré.	24	16	6
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	19	13	4	From. le ſep.	23	17	2	From. le ſep.	23	1	11	From. le ſep.	25	1	10
Pain la liv.		2	7	Pain la liv.		3	1	Pain la liv.		2	8	Pain la liv.		3	1
Avoine le ſ.	6	1	1	Avoine le ſ.	7	10		Avoine le ſ.	7	18	10	Avoine le ſ.	7	11	
Foin le q.	2	9	10	Foin le q.	2	2	11	Foin le q.	2	8	-	Foin le q.	2	4	7
Paille le q.	1		7	Paille le q.	1	7	6	Paille le q.	1	4	10	Paille le q.	1	6	1

SUITE

Du Compte rendu à la Séance publique du 27 Juillet 1767, par M. Cabanis, actuellement Secretaire Perpétuel, par la démiſſion de M. Selebran.

Dans la Séance ſuivante du 16 Décembre, je repréſentai au Bureau l'utilité qu'on pourroit retirer dans ce pays de la multiplication du ſurrier ou arbre à liege, ainſi que de celle du ſapin, dont j'annonçai que M. de Coſnac & M. de Gentillac avoient fait venir de la graine; j'ai appris que celle de M. de Coſnac n'avoit point levé, je n'ai rien ſçu de l'eſſai de M. de Gentillac.

M. l'Abbé de Salés annonça dans cette même Séance l'établiſſement d'un moulin à ſoie aux environs de Souillat; nous avons appris les ſuites malheureuſes de cette entrepriſe, dont notre Province ſeule eût pu retirer de grands avantages.

M. de Maſſac lut les obſervations qu'il avoit faites ſur les variations du barometre & du thermometre, depuis le premier juſqu'au vingtième Janvier; & après nous avoir fait part de ſon projet pour l'établiſſement d'une pepiniere particuliere de mûriers blancs dans ſes poſſeſſions en Agenois, il propoſa d'inviter, par la voye de la Gazette d'Agriculture, les perſonnes inſtruites ſur l'éducation des vers à ſoie à traiter à fond le ſujet ſuivant: de quelles eſpeces de feuilles de mûriers, greffés ou non greffés, doit-on nourrir les vers à ſoie ſelon leurs divers âges ou leurs différentes mues, pour augmenter la quantité ou perfectionner la qualité des cocons? Le Bureau qui approuva fort les obſervations & les réflexions dont M. de Maſſac lui fit part verbalement au ſujet de la diverſité de ſentimens de pluſieurs Auteurs ſur cette queſtion, le pria de les envoyer à l'Auteur de la Gazette d'Agriculture.

Dans celle du 17 Février, M. Selebran préſenta un nouvel ouvrage de M. Duhamel ſur la culture de la garance, adreſſé à notre Bureau avec une lettre circulaire de M. de Bertin, qui invitoit les Sociétés d'Agriculture à faire l'eſſai d'une culture en grand de cette plante analogue à la plupart des terres de ce Royaume, & dont le Commerce ſe fait néanmoins preſque excluſivement par les Hollandois qui la vendent fort cher à nos Manufactures.

17 Février & 10 Mars.

Les principaux objets des deux Aſſemblées ſuivantes furent la queſtion touchant le tranſport du Cimetiere de cette Ville hors les murs, dans l'intérêt de la plus grande ſalubrité de l'air; la fixation d'un échantillon pour la pierre de conſtruction, pour éviter toute fraude dans les achats; & la diſcuſſion d'un Mémoire préſenté par les Fermiers des Octrois, en oppoſition à l'établiſſem^t de la Foire franche de trois jours. Le premier objet préſenté à une Cour Souveraine a éprouvé des contradictions; le ſecond a été, je crois, réglé par M. le Lieutenant de Police, & le troiſième paroît encore indécis. Le Bureau, ſans s'amuſer à la réfutation des paradoxes de Fiſcalité avancés dans le Mémoire des Oppoſans, fit offre, par ſa délibération, de ſe charger lui-même du bail des Octrois ſur l'ancien pied de ferme, & ſans aucune diminution, pour raiſon de la nouvelle franchiſe demandée; on envoya dans le temps une copie de cette délibération à M. l'Intendant, avec un Mémoire qui combat & réſout toutes les difficultés élevées ſur cet objet.

Dans la Séance du 7 Avril, on diſcuta & on reconnut l'utilité d'un eſſai ſur la garance; Il fut conclu qu'on tâcheroit de s'en procurer de la graine; & le *Proſpectus* de la nouvelle édition du Dictionnaire Economique ayant été préſenté par M. de Maſſac, cet Aſſocié fut autoriſé à ſouſcrire au nom du Bureau pour cet Ouvrage intéreſſant; on vérifia le même jour la bonne qualité de la terre qui ſe trouve autour de la mine de charbon de la Paroiſſe de Saint-Pantaleon, laquelle, d'après des eſſais qui venoient d'en être faits, fut reconnue également propre à être employée par les Foulons & par les Ouvriers en fayancerie; on forma auſſi un projet d'arrangement relatif à l'ampliation de notre pepiniere, quant à l'article des mûriers blancs.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

COURS DES CHANGES

▲

PARIS. 23 Septembre 1769.		MARSEILLE. le 13 Septembre.		MADRID le 11 Septembre.	
Amſterdam,	54 5 8e	Londres,	31 ½	Paris,	15 9
Lond.	32	Amſt.	54	Amſterd.	96 ½
Hambourg,	180 ¾	Cadix,	15 4	Londres,	40 7 8
Madrid,	15 1 6	Madrid,	15 5		
Cadix,	14 19 6	Livourne,	97 ½	CADIX. ie 5 Septembbre.	
Livourne,	95 ¾	Naples	86	Paris,	77 ¼
Lyon,	3 8e b	Gênes,	95 ½	Amſt.	96 ½
		Paris, 1 p. ⅝ b.		Lond.	41
		Lyon. Août. 1 p. ⅝ b.		Madrid, ½ p. ⅝ p. let.	
		Montpellier, au p 60 j.			
		Piaſtres,	49 10		

EXTRAIT

DES PAPIERS ANGLOIS, *du 5 Septembre 1769.*

COmme le diſcours prononcé par M. Dempſter, un des Directeurs de la Compagnie, à l'Aſſemblée tenue le 27 du mois dernier, contient pluſieurs éclairciſſemens ſur les débats actuels, relativement à la légalité de la Commiſſion des Surintendans, le Public en verra ſans doute ici avec plaiſir une copie beaucoup plus étendue & plus correcte que celle qui a été publiée le 30.

Nota. Cette copie ne rapportera que les parties de ce diſcours qui ne ſe ſont point trouvées dans la premiere traduction, après avoir dit que les changemens & modifications donnent aux Surintendans un pouvoir que la Commiſſion dans la premiere forme ne leur donnoit pas, puiſqu'ils les autoriſent à deſtituer tel ou tel Membre du Conſeil, & même le Conſeil entier, de ſorte que le Gouvernement de cette partie de l'Aſie devient purement idéal, puiſque cette nouvelle loi fait paſſer toute l'autorité entre les mains des Surintendans.

Quoique la délégation d'un pouvoir ſi étendu ſoit un objet qui nous intéreſſe eſſentiellement, il y a un autre point qui n'eſt pas moins important & qui mérite tout autant d'être mis en conſidération. Je parle de la dépenſe énorme que les appointemens & les profits de la place des Surintendans occaſionneront à la Compagnie : leurs appointemens ſont fixés à 10000 l. par an, indépendamment de la dépenſe de leur table. Quand il ſeroit vrai qu'un Surintendant pût vivre dans l'Inde à la maniere ſimple & unie des Anglois, cependant la nature de ſa place, & les uſages du pays, l'obligent indiſpenſablement à vivre avec beaucoup plus de ſplendeur ; de ſorte que, ſans exagération, on peut augmenter ces dépenſes de 1000 l. par mois ; & quoique cette ſomme puiſſe paroître exorbitante à une Nation qui eſt accoutumée à la frugalité, ceux qui connoiſſent le faſte Aſiatique ne la trouveront point extraordinaire. Ces deux ſommes ; ſçavoir, 10000 liv. par an & 1000 liv. par mois, jointes enſemble, forment celle de 22000 liv. par an, ce qui fait 66000 livres par an pour les trois Surintendans. Telle eſt l'annuité énorme que vous allez dépenſer, indépendamment d'une quantité de revenant-bons qui doivent être très-conſidérables, eu égard à la nature illimitée de la Commiſſion.